Décharge 2014: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)

2015/2178(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l’Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l’ information (ENISA) pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1543 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l’Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l’ Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l’information sur l’exécution du budget de l’ Agence pour l’exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier constate que le loyer des bureaux de l’Agence à Athènes est versé par les autorités grecques. Il s’inquiète de ce que le loyer soit constamment payé tardivement, ce qui s’est poursuivi en 2014 et 2015 et constitue un **risque financier et pour la continuité de l’activité et pour la réputation de l’Agence**. Il appelle instamment la Commission, l’Agence et les autorités grecques à trouver une solution à ce problème.